

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-013

Date de convocation :

16 mars 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 1

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 11

Vote Contre : 0

Séance du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026 à 20 H 30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, De Azevedo, Guillemain, et Mmes Géraudie, Lebriez, Sauge-Maison, Martinie

Absent : Mme Monédière (a donné pouvoir à M. Leclerc)

Madame Sylvie Sauge-Maison a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Election de la commission d'appel d'offres

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres. Il précise qu'il s'agit d'élire les représentants du Conseil Municipal au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste. Le Maire est le Président de droit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- procède à l'élection des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'appel d'offres :

- sont élus au scrutin secret

Bruno GUILLEMIN, Denis LECLERC, Jean-Pierre BROUSSOLLE, Isabelle MONEDIERE, Caroline MARTINIE

Le Maire

M. AUBOIROUX

